



PROCES VERBAL
N° 29/CNCMP/2017
DU 28/06

Le mercredi 28 juin 2017 à 12 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Med Abdellahi Zeine, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SNDE

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°1 au marché n°01/2014 relatif aux travaux supplémentaires dans le cadre du projet AEP villes de l'Est Mauritanien à partir du Dhar-Axe Nord, **Réf: lettre n°946 CPMP/SNDE reçue le 27/06/2017**

Décision

Ce point est reporté pour les motifs suivants:

- *fournir une copie du marché initial;*
- *fournir une copie du crédit d'impôts corrigé par la Commission Fiscale;*
- *justifier le délai de l'avenant.*

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SOMELEC

2°/- **Examen** du projet de marché relatif à la construction et la mise en service d'une centrale éolienne de 100 MW à Boulenouar (DAON°06/CMI/2016), **Réf: lettre n°001051 CPMP/SOMELEC reçue le 27/06/2017**

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

Décision

Ce point est reporté pour les motifs suivants:

- fournir une copie de la garantie de bonne exécution;
- fournir une copie de l'avis de non objection du bailleur de fonds sur le rapport d'analyse;
- le titre du marché est incomplet;
- fournir une copie du crédit d'impôts corrigé par la Commission Fiscale.

3°/- **Examen** du projet d'avenant n°1 au marché n°006/2016/CMI portant sur le projet de Développement des systèmes et ELECTRIQUES de la Zone Est, Lot 3 : Réalisation des réseaux électriques dans les zones de Néma-Mbeikett Lahwach et Néma -Amourj, **Réf: lettre n° 1052 CPMP/SOMELEC reçue le 27/06/2017**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection audit projet d'avenant, sans incidence financière, passé avec le groupement JAGUAR Overseas Limited/BS Limited et portant sur le changement de la domiciliation bancaire, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

4°/- **Examen** du rapport d'évaluation des propositions financières relatives au recrutement d'un ingénieur conseil chargé de l'élaboration du plan d'investissement prioritaire pour la réalisation des centrales hybrides et des lignes électriques 90 et 33 Kv et des postes associés de la SOMELEC **réf Lettre 1069 du 27/06/2017.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières, sous réserve de la non objection du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU SECTEUR RURAL

5°/- **Examen** du projet de marché relatif aux travaux d'aménagement d'un périmètre de 3500 ha dans la cuvette orientale du Lac de R'kiz, **Réf: lettre n°0358/CPMPSR reçue le 28/06/2017**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec STAM pour un montant de cinq milliards huit cent millions quatre cent vingt sept mille (5 800 427 000) Ouguiya HT et un crédit d'impôts d'un milliard deux cent neuf millions deux cent trente quatre mille sept cent cinquante six (1 209 234 756) Ouguiyas avec un délai d'exécution de trente six (36) mois, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

6°/- **Examen** d'un projet d'avenant relatif à l'audit des états financiers du projet au titre de 2015, **réf Lettre 354 du 27/06/2017 de la CPMSR.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce projet d'avenant aux motifs suivants :

- fournir le contrat de base ;
- Fournir une note explicative qui justifie le recours à un avenant.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETÉ

7°/- Examen du projet d'avenant n°2 au marché n°0273/T/095/CPMPSSouv/2016 pour la réalisation des travaux de l'AEP de Zreigatt dans la Commune de Hssi Cheggar ,Wilaya du Guidimagma, Réf: lettre n°0181/P/CPMPS.Souv reçue le 27/06/2017

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection audit projet d'avenant passé avec RESEAU TD pour un montant de quatre cent vingt neuf mille (429 000) Ouguiyas TTC.

LE PRÉSIDENT
AHMED BABA MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent :

- Med Abdellahi Zeine

- Ciré Amadou

- Raifa Kassim

- Maalouma Limam Dahi

- Mohamed Saber



Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul